

RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2021 06 18
 Prise par le Bureau de la Communauté de Communes
 Lors de sa réunion du 8 juillet 2021

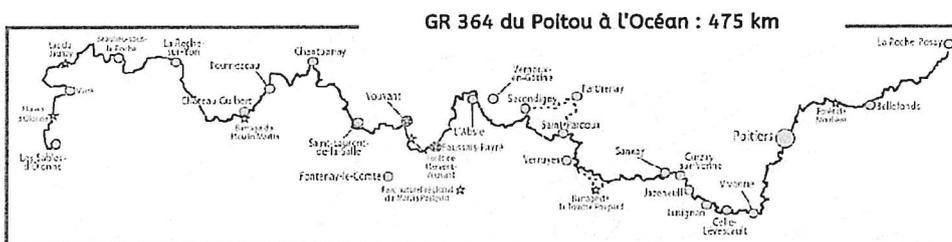
(en application de la délibération du Conseil Communautaire
 en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt et un, le 8 juillet, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 29 juin, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

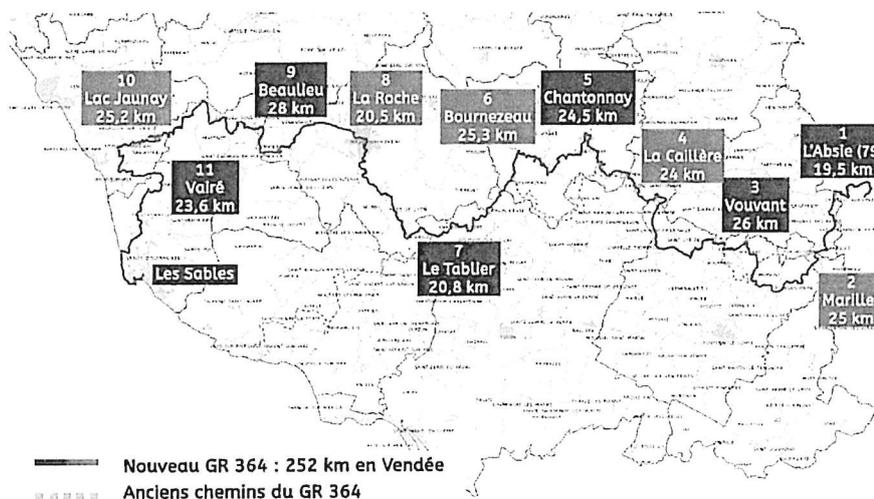
Présents : François BLANCHET, André COQUELIN, Kathia VIEL, Lucien PRINCE, Philippe MOREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Jean SOYER, Hervé BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Dominique MALARY, Laurent DURANTEAU, Thierry FAVREAU en remplacement de Michel REMAUD.
Absents : Isabelle TESSIER, Michel REMAUD.

Besoins en balisage du nouveau GR 364

Le nouveau GR 364, chemin de grande randonnée du Poitou à l'Océan long de 475 km, part de La Roche Posay pour arriver aux Sables d'Olonne. Il parcourt la Vendée sur 252 km.



La FFRandonnée – Comité de Vendée a entrepris le balisage de ce nouveau tracé du GR 364. Ce nouveau tracé sillonne notre territoire sur 21.3 km (ce qui n'était pas le cas pour l'ancien tracé), en passant par les communes de L'Aiguillon sur Vie, Landevieille, La Chaize-Giraud, Brétignolles sur Mer et Brem sur Mer.

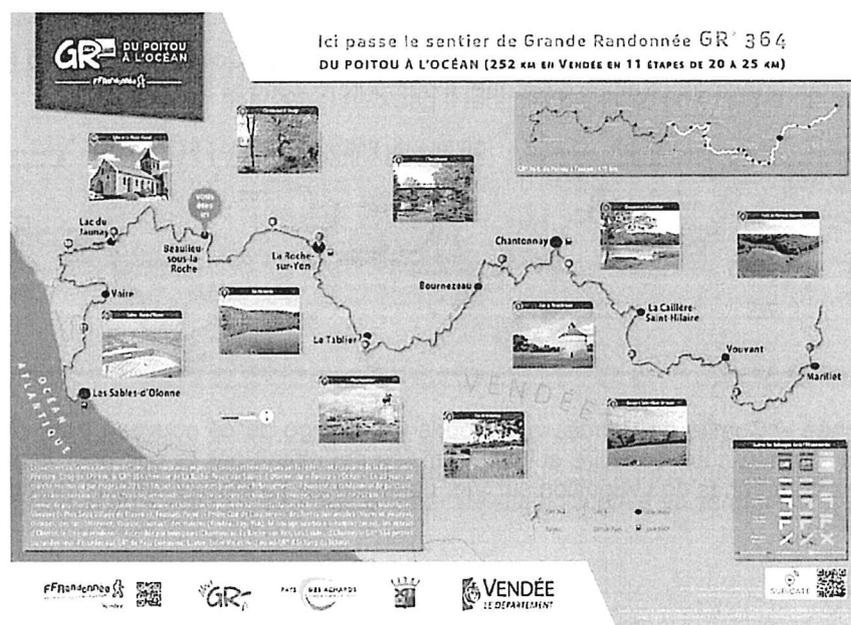


Le balisage s'appuie sur les supports en place quand ils existent.

Le financement de la mise en œuvre de ce GR 364 et de son balisage est assuré par des dons de la FFRandonnée, des fonds propres du Comité de Vendée, le Département et les Collectivités sollicitées (objet de la présente demande d'aide financière).

Pour finaliser ce balisage, la FFRandonnée Vendée a recensé les besoins sur les territoires Vendéens traversés :

- > Jalons pour support de balisage : une soixantaine
- > Poteaux directionnels (jonction/séparation avec GRP ou GR 8) :
 - 14 poteaux, 29 flèches 1 ligne, 17 flèches 2 lignes
- > Panneaux de sécurité « attention traversée de route » :
 - potentiellement 14
- > Panneaux d'information aux étapes :
 - 11 panneaux identiques, sauf « vous êtes ici » et logos collectivités (cf. maquette ci-après)



Maquette (exemple) du panneau d'information qui sera posé, avec le logo du territoire traversé

La FFRandonnée – Comité de Vendée sollicite les territoires traversés pour une prise en charge financière de ce balisage. Le montant global est estimé à 17 670 € HT.

Pour notre territoire, il y a du balisage à compléter sur Brétignolles sur Mer et Brem sur Mer, soit 6 jalons et 2 panneaux directionnels.

Cela représente une somme de 1 640 € HT, comprenant la fourniture (jalons et panneaux en chêne pour plus de durabilité, avec pose hors sol par système Feradix) et la pose.

**Le Bureau Communautaire,
Dûment convoqué,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10,

Vu la délibération du 24 avril 2014 modifiée portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu le rapport,

Considérant l'intérêt de baliser convenablement le nouveau GR 364 sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la participation financière de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie au balisage du GR 364 ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à venir avec le Comité de Vendée de la FFRandonnée et tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 13 juillet 2021

Le Président,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu

- de la transmission au contrôle de légalité le : 16 JUIL. 2021
- de l'affichage le : 16 JUIL. 2021
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 16 JUIL. 2021

François BLANCHET

